

Question écrite au gouvernement

Monsieur le ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement

Comme vous le savez, les plateaux Te Mēhani rahi et Te Mēhani 'ute'ute de Ra'iatea sont réputés pour leur biodiversité exceptionnelle avec 194 espèces végétales indigènes. Leur isolement géographique et des conditions écologiques particulières ont permis le développement de 28 plantes endémiques dont **la très emblématique et légendaire tiare apetahi (*Apetahia raiateensis*) gravement menacée d'extinction bien que protégée depuis 1996.**

Le plateau Te Mēhani rahi¹ d'une superficie de 220 ha est le plus facilement accessible par Tepua à l'est et Pufau à l'ouest. Celui de Te Mēhani 'ute'ute² de 94 ha est relativement protégé des dégradations humaines car difficile d'accès. Si le plateau Te Mēhani rahi appartient à des propriétaires fonciers, celui de Te Mēhani 'ute'ute fait partie du domaine privé du Pays³. Depuis le 19 mars 2010, il est placé sous la protection d'un comité de gestion⁴ et classé depuis cette date en aire protégée⁵ de catégorie IV ; son accès est soumis à autorisation⁶ à partir de 2005.

En dépit des mesures règlementaires et protectrices prises par le pays, le constat est le suivant : « En 20 ans (1995-2015), 80% des tiare apetahi ont disparu. Ils ne subsistent que sur 100 ha actuellement (soit 1/3 des plateaux Te mehani). Et en 5 ans, cette zone s'est réduite de 11% ; 65% des dégradations humaines sont accidentelles, tout le monde est responsable⁷. »

Vous avez dû être informé qu'un nouveau constat de dégradations des pieds de tiare apetahi au plateau Te Mēhani rahi vient d'être effectué par l'association Tuihana le 23 juillet dernier et transmis au procureur via la DIREN.

Mais cette démarche a peu de chances d'aboutir car dépendante d'abord de la bonne volonté et de la disponibilité du procureur. Puis de telles procédures quand elles sont mises en route ne débouchent jamais sur l'application des amendes pour la dégradation ou la destruction d'une espèce protégée⁸.

Aucune des plaintes pour dégradation et destruction du tiare apetahi déposées depuis 10 ans n'a abouti sur des sanctions alors que certains coupables étaient connus et solvables, et ils ne seraient pas, des travaux d'intérêt général sur les plateaux Te Mēhani pourraient venir en substitution. **Il y a donc actuellement un problème de la mise en oeuvre de la répression** car « l'amende n'est pas directe et doit passer par le procureur, or les temps d'instruction sont généralement un frein à la sanction.⁹ »

Des actions de sensibilisation à la protection du tiare apetahi par des films et des reportages à visée pédagogique ont déjà été menées par les associations de protection de la nature et les

¹ Ou Te Mēhani averahi ou Te Mēhani 'uo'uo

² Ou Te Mēhani 'ura

³ Plateaux Te Mēhani - Guide floristique : pages 3 à 5

⁴ Arrêté 349 CM du 19 mars 2010

⁵ Arrêté 350 CM du 19 mars 2010

⁶ Arrêté 418 CM du 01/07/2005

⁷ Selon le botaniste écologue Fred Jacq.

⁸ Hormis les amendes dressées par la douane volante contre les braconniers de tortue.

⁹ Selon une publication en 2012 de Jacq & Meyer.

chaînes de télévision (TNTV, Polynésie première, France 5, France O, France inter, etc.) et les coupures de presse ne manquent pas sur ce sujet.

L'association Tuihana travaille activement pour éveiller la nouvelle génération à la protection de cette espèce menacée par des conférences dans les collèges de Ra'iatea¹⁰. Tous les ans elle organise la semaine du Tiare apetahi avec des jeux éducatifs, des sorties au Te Mēhani mais aussi le reste de l'année. **Malgré ces opérations de sensibilisation, les dégradations humaines sur les pieds de tiare apetahi continuent, particulièrement pendant les longs week-ends et les vacances scolaires.** Même le panneau signalétique mis en place depuis 2012 par la DIREN au pied du principal massif de tiare apetahi a été retiré et caché.

Bien qu'un comité de gestion du plateau de Te Mēhani 'ute'ute ait été créé en mars 2010 pour « proposer, suivre et évaluer les actions menées en faveur de la préservation des milieux naturels protégés » et qu'un plan de conservation ait été mis en place par la DIREN avec un guide de randonnée, **force est de constater que les conventions de financement quand elles sont obtenues, demeurent annuelles et donc les projets de conservation souffrent d'une absence de continuité dans leur financement. L'idéal serait de mettre en place des conventions de financement triennales *a minima* ou quinquennales au mieux.**

Cette année, le seul financement obtenu est un financement SNB¹¹ pour une étude génétique du tiare apetahi, une étude sur les plantes envahissantes et pour des panneaux de communication sur le Te Mēhani rahi.

Mais il n'y a aucun financement sur le suivi des pieds- mère de tiare apetahi et des plantations conservatoires! Tout repose à ce jour sur le bénévolat associatif pour veiller régulièrement à la bonne croissance des 100 jeunes plants de tiare apetahi replantés sur les plateaux il y a 4 ans.

Pour arrêter ces dégradations et enrayer l'extinction de cette plante légendaire, les propriétaires du plateau Te Mēhani rahi envisagent la fermeture totale de l'accès. Mais cette mesure n'empêchera pas les randonneurs qui veulent monter sur le plateau, de le faire car il n'y a aucune surveillance ni gardiennage exercée. C'est ce qui se passe déjà avec l'aire protégée du Te Mēhani 'ute 'ute dont l'accès est pourtant soumis à autorisation depuis 2005.

Une fermeture *a minima* peut être envisagée pendant la période des fortes pluies pour des raisons de sécurité pour les touristes et les promeneurs. Elle protégera au moins le tiare apetahi des déprédations anthropiques pendant cette période. **Mais ces mesures ne suffisent pas pour défendre son habitat fragile et unique.**

Dans un ouvrage collectif sur l'état de l'environnement polynésien qui paraîtra sous peu, il est indiqué que les aires terrestres protégées sont peu ou pas gérées et surveillées. Il n'y a que 3 à 4 agents assermentés de la DIREN « pour réprimer les infractions spécifiques à la protection de l'environnement » dans un pays à la surface aussi grande que l'Europe! La protection juridique intégrale et intemporelle dont bénéficient certaines espèces en tant qu'espèces de catégorie dite « A » demeure inopérante si elle n'est pas accompagnée par les pouvoirs publics.

Monsieur le ministre, vous pouvez donc constater que les mesures actuelles de protection de nos sites naturels protégés sont insuffisantes ou inadaptées! La disparition massive du tiare apetahi illustre bien cette absence de préservation des milieux naturels sensibles et dégradés par l'homme. La solution est connue depuis 1989 quand une délibération de l'Assemblée Territoriale n°89-13 AT du 13 avril 1989 a créé le corps de gardes nature.

¹⁰ La dernière conférence a eu lieu en mai dernier à toutes les classes 4e-5e du collèges Anne-Marie Javouhey.

¹¹ Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Mais les postes n'ont été pourvus que quelques années puis gelés et supprimés alors que les missions dévolues à ces agents répondaient parfaitement aux objectifs du droit polynésien de l'environnement. **La remise en place de gardes nature dotés de pouvoirs verbalisateurs, sur les plateaux Te Mēhani et dans les aires naturelles protégées de notre pays EST LA PRINCIPALE SOLUTION pour garantir leur préservation avec l'éducation de la population au civisme environnemental !**

Mes questions sont les suivantes :

-Quand comptez- vous remettre en place des gardes nature pour que les classements de nos sites naturels ne restent pas lettre morte et que le tiare apetahi ne figure pas dans un futur proche sur la liste des espèces végétales définitivement disparues de la surface de la terre?

-Prévoyez- vous la mise en place de conventions de financement pluri- annuelles pour assurer la continuité des projets actuels de conservation d'espèces menacées?

-Quelle politique environnementale envisagez- vous de mettre en œuvre pour renforcer la préservation de notre patrimoine naturel terrestre et marin exceptionnel et pour sensibiliser les Polynésiens à l'importance de sa protection ?

E te faaterehau e, mauruuru i te pahonora mai.
Te aroha ia rahi.



Éliane TEVAHITUA

Taraho'i 12 août 2015